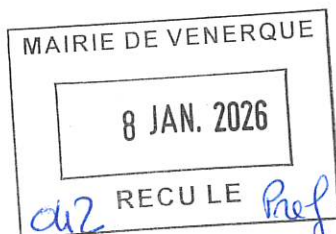




**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Direction départementale  
des territoires**

Toulouse, le **29 DEC. 2025**

**Objet :** Avis de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) du 11 décembre 2025 sur le projet de révision du Plan local d'urbanisme de la commune de Venerque.

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article L. 112-1-1 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L. 151-12 et L. 151-13 ;

Vu la saisine de la CDPENAF en date du 10 octobre 2025 ;

Vu le projet arrêté de révision du PLU de la commune de Venerque ;

**Après présentation et à l'issue des débats, la commission:**

**A – Concernant les STECAL :**

Émet un avis favorable sur le projet de STECAL Na, secteur dédié à pérenniser et développer une activité commerciale existante.

**11 suffrages exprimés : Favorable à l'unanimité**

Émet un avis favorable sur le projet de STECAL Nam, secteur dédié à développer une activité artisanale de sellerie.

**11 suffrages exprimés : Favorable à l'unanimité**

Émet un avis favorable sur le projet de STECAL Nt, secteur dédié à la création d'une activité touristique isolée.

11 suffrages exprimés : Favorable à l'unanimité

Émet un avis favorable sur le projet de STECAL Nt, secteur dédié à la création de gîtes ruraux, sous réserve de resserrer le zonage du secteur à la stricte emprise des constructions existantes et projetées.

11 suffrages exprimés : Favorable à l'unanimité avec réserve

**B – Concernant le règlement :**

Émet un avis favorable sur les dispositions visant à encadrer les extensions et les annexes des habitations existantes en zone A et N sous réserve de :

- Imposer une implantation de toutes les constructions à 3 mètres minimum des limites séparatives ;
- Limiter la hauteur des extensions à la hauteur de l'existant ou au niveau de la zone refuge en zone inondable ;
- Réglementer la surface de plancher et l'emprise au sol totale maximale des annexes sans dépasser 50 m<sup>2</sup> ;

11 suffrages exprimés : Favorable à l'unanimité avec réserves

La présidente de séance,

Laurence PUJO